



MUNICIPALITÉ DE

# Saint-Esprit

## AVIS PUBLIC



---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

---

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT 643-2020

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020, le règlement suivant a été adopté:

**Règlement 643-2020**  
**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 361 VISANT LA TARIFICATION AUX USAGERS**  
**DU SERVICE DE REMPLISSAGE DES EXTINCTEURS OFFERT**  
**PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 5 mars 2020

**- Original signé -**

Nicole Renaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière par intérim